

REGLEMENT INTERIEUR DES PATIENTS HOSPITALISES

La Clinique du Roussillon est un **lieu de soin** à part entière. Ce règlement intérieur fait donc partie « du cadre de soin », que vous définirez avec l'ensemble de l'équipe médicale, **il mérite votre entière adhésion.**

Le **non-respect** du règlement intérieur implique une remise en cause, du soin et /ou de la sécurité des lieux et des personnes. Il **peut donner lieu à l'exclusion de l'établissement.**

Dans ces cas précis, la Clinique se réserve le droit de **refuser une hospitalisation ultérieure.**

Une tenue vestimentaire correcte et une attitude respectueuse sont exigées de tous. Il est recommandé aux patients ainsi qu'à leurs visiteurs d'observer les règles d'hygiène en se lavant les mains en entrant et en sortant des chambres. Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont disposés à cet effet dans certains lieux communs.



Objets personnels : L'établissement décline toute responsabilité en cas de disparition de vos effets personnels. Nous vous invitons à déposer vos objets de valeurs (carte bleu, argent dans la limite maximum de 600€, bijoux ...) au coffre lors de votre admission ou à tout moment de votre hospitalisation.



Dommmages matériels : Nous vous rappelons que vous êtes responsable des dégradations, des dégâts ou accidents occasionnés par vous-même ou par votre matériel personnel. Le cas échéant les dégâts occasionnés vous seront facturés.



Objets, instruments et appareils dangereux : Pour des raisons de sécurité leur détention n'est pas autorisée. L'usage d'appareils électriques (télévision personnelle, bouilloire, micro-onde, machine à café ...), d'appareils à gaz ou alcool et bougies ne sont pas autorisés.



Alcool, drogues, médicaments : Pour votre sécurité la possession de médicaments personnel n'est pas autorisée (hors prescription de votre médecin psychiatre). Il vous est demandé de remettre les médicaments en votre possession lors de votre admission et lors de vos retours de permissions thérapeutiques. Ils vous seront restitués lors de votre sortie avec l'accord de votre médecin psychiatre. Il est évidemment interdit de vous en procurer clandestinement, soit directement ou par l'intermédiaire de tiers pendant votre séjour.

La détention et la consommation d'alcool ou de drogues sont strictement interdites.

La constatation de détention et consommation de produits toxiques, sera revue avec votre psychiatre et pourra aboutir à une exclusion de l'établissement.



Afin de respecter le cadre et pour vos soins comme pour la sécurité des autres patients, l'équipe soignante, avec accord du médecin référent, pourra réaliser des **vérifications dans vos affaires personnelles** à l'entrée et si nécessaire au cours du séjour.

Des contrôles éthylo-test et/ou urinaires (recherche de toxique) sont également susceptibles d'être effectués par les soignants tout au long de votre séjour.



Denrées périssables : Les **aliments frais et périssables ne peuvent être stockés** au sein de l'établissement pour des raisons de sécurité sanitaire.



Tabac : Conformément au **décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006** La consommation de cigarettes (**y compris électronique**) est interdite dans les locaux de l'établissement. Un espace fumeur est à votre disposition.



Changement de chambre : Au cours de votre séjour et suivant l'évolution de votre état de santé, la responsable des admissions **peut être amenée à vous faire changer de chambre** afin d'optimiser l'organisation des soins.



Transactions commerciales ou financières : La collecte d'argent, le troc vestimentaire, les livraisons (*de repas par exemple*) ou autres entre patients ne sont pas autorisés dans l'établissement. Les colis venant de l'extérieur seront ouverts en présence d'un soignant.



Animaux : Par mesure d'hygiène et en accord avec le code de la Santé Publique, les animaux à l'exception des chiens guides d'aveugles ou dans le cadre d'une activité thérapeutique canine sont formellement interdits dans l'enceinte de l'établissement.



Respect du repos et de l'intimité de chacun : Les rencontres entre personnes hospitalisées ne peuvent se faire que dans les espaces prévus à cet effet. **L'accès à chaque unité de soins est réservé aux patients y séjournant.**

Afin de préserver votre bien-être et votre intimité, **votre chambre** est un espace personnel, aussi **aucun rassemblement n'y est autorisé**. L'organisation de toute forme de « festivités » collations ou autres fêtes n'est pas autorisée au sein de la clinique. Merci de conserver une attitude respectueuse envers les autres personnes hospitalisées et les membres du personnel.



Confidentialité : Pour des raisons de droit à l'image, de respect de la vie privée et du secret médical **vous ne pouvez ni filmer ni photographier, ni diffuser** tout document relatif à votre séjour sur les réseaux sociaux.



Respect du cadre et du personnel : Nous vous demandons de respecter le lieu de soin ou vous êtes admis (chambre, pôle atelier thérapeutique ..) ainsi que le personnel qui y travaille. Les horaires (repas, sorties, soins, ateliers ...) doivent être respectés. **Votre présence est obligatoire en chambre lors de la distribution des traitements.**



Visites : Les visites sont autorisées du lundi au dimanche de 14h00 à 17h00. L'accès des locaux de la Clinique n'est **pas autorisé aux enfants de moins de 15 ans.**



Les repas : **Tous les repas se prennent en salle de restauration sauf contre-indication médicale.** L'accès au restaurant est soumis à un règlement intérieur spécifique ainsi qu'à des règles d'hygiène.



Sorties thérapeutiques : Elles sont **autorisées uniquement sur prescription médicale** et les **demandes doivent être déposées au moins 48 heures à l'avance.** Elles sont co-signées par votre médecin psychiatre et par la direction ou son représentant.



CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE : les consignes sont affichées à chaque entrée de service. Les patients sont priés d'en prendre connaissance dès leur arrivée dans l'établissement.

Date :

Marine BATAIS,
Directrice

Dr Kheira NOUAR,
Président de CME

Nom / Prénom du patient ou de
son représentant légal